

## **MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME – DOSSIER 1020812034**

### **EXTRAITS DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE (01-282)**

#### **POSSIBILITÉS DE REMPLACEMENT D'UN USAGE DÉROGATOIRE**

##### SOUS-SECTION 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

(01-282) 685. Les possibilités de remplacement d'un usage dérogatoire décrites à la présente section s'appliquent pour les usages qui dérogent à la nature des usages autorisés dans un secteur.

##### SOUS-SECTION 2 SECTEUR OÙ EST AUTORISÉE UNE CATÉGORIE DE LA FAMILLE HABITATION

(01-282) 688. Dans un secteur où est autorisée, à un niveau donné, une catégorie de la famille habitation, un usage dérogatoire peut être remplacé, à ce niveau, par :

1° un usage de la famille habitation;

2° un usage de la catégorie C.1(1);

1° les usages spécifiques suivants :

- 1-épicerie
- 2-fleuriste
- 3-librairie (journaux)
- 4-objets d'artisanat, brocante
- 5-pharmacie

6-services personnels et domestiques;

2° les usages additionnels suivants :

- 7-atelier d'artiste et d'artisan
- 8-bureau
- 9-galerie d'art
- 10-services personnels et domestiques, sauf blanchisserie et buanderie automatique
- 11-soins personnels

3° dans un secteur où est autorisée la catégorie C.1(1), les usages suivants sont également autorisés :  
de la famille équipements collectifs et institutionnels:

- a) garderie
- b) bibliothèque.

3° un usage additionnel de la catégorie C.2, à l'exception d'une salle de billard;

- 31-atelier d'artiste et d'artisan
- 32-bureau
- 33-centre d'activités physiques
- 34-clinique médicale
- 35-école d'enseignement spécialisé
- 36-galerie d'art
- 37-hôtel
- 38-institution financière
- 39-laboratoire, sauf si dangereux ou nocif
- 40-(salle de billard)
- 41-services personnels et domestiques, sauf blanchisserie et buanderie automatique
- 42-studio de production
- 43-salon funéraire.

4° l'usage activité communautaire ou socioculturelle.